

Inscriptions – Fonctionnement

Public concerné :

Les adolescents de 13 à 17 ans durant le temps périscolaire, les mercredis et les vacances scolaires.

Fonctionnement :

Les Accueils de Loisirs Adolescents sont des structures destinées à accueillir un public âgé de 13 à 17 ans. Ce sont des lieux de rencontre, d'échange, d'écoute où les jeunes ont la possibilité de proposer et de mettre en place des projets. L'accueil se fait à la journée ou à la demi-journée en fonction des activités organisées par les équipes d'animations.

Leur fonctionnement repose sur l'existence d'un Projet Pédagogique et les animations proposées prennent en compte les besoins et les rythmes des jeunes.

Conformément aux directives du Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'équipe d'animation est composée d'un directeur titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport et/ou du Brevet d'Aptitude aux fonctions de Directeur (BAFD) et d'animateurs diplômés du B.A.F.A (Brevet d'Aptitude Aux Fonctions d'Animation).

Animations proposées durant les séjours :

- Animations sportives : Ski, rafting, kayak, VTT...
- Courts séjours (sportifs, culturels...)
- Découverte de différents milieux : montagne, mer
- Participation à des actions de prévention (sécurité routière, hygiène et santé...)
- Activités artistiques et manuelles : Théâtre, décoration des lieux d'accueil...

Coût :

Le coût des séjours et des activités est fixé en fonction de la prestation proposée. Les inscriptions sont validées lorsque le dossier est complet :

Remise des pièces administratives et règlement du séjour.

Pièces à fournir :

- Fiche sanitaire et de liaison tamponnée et signée par le médecin traitant
- 1 photo
- Justificatif de domicile
- Attestation d'assurance « responsabilité civile extra scolaire et individuelle » mentionnant la durée de validité, le nom et le prénom de l'enfant.